

**École du Vieux-Verger, année scolaire 2022-2023**  
**RÉSUMÉ DES NORMES ET DES MODALITÉS**  
**D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES**  
**3<sup>e</sup> cycle du primaire**

*Voici comment votre enfant sera évalué cette année.*

### **Moyens d'évaluation**

Les compétences et les connaissances seront évaluées par les enseignants tout au long de l'année à l'aide des moyens suivants : situations d'apprentissage et d'évaluation, travaux ou toutes autres tâches pédagogiques (observations, discussions, etc).

L'enseignant s'assurera d'avoir suffisamment de traces pertinentes, jugées les plus significatives, pour en faire l'analyse et porter son jugement professionnel.

### **Commentaires**

Différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda scolaire, travaux envoyés à la maison, présentation du portfolio, communication mensuelle si l'enfant a un plan d'intervention, etc. De plus, au besoin, pour chacune des matières, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, selon le jugement de l'enseignant, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant.

### **Matières évaluées**

Les matières suivantes seront évaluées à toutes les étapes : français, mathématique, science et histoire/géographie. **Toutes les autres matières au programme de votre enfant seront évaluées selon la séquence indiquée à l'intérieur de ce feuillet.**

### **Compétences autres**

Aux cours des six années du primaire, les compétences autres devront être appréciées pour vous informer des attitudes et habiletés, et ce, à la dernière étape de l'année scolaire.

### **Élève en modification des attentes de programme**

Il est à noter que les informations contenues sur ce document ne s'appliquent pas aux élèves qui font des apprentissages modifiés à leurs programmes et qui sont consignées à leur plan d'intervention. Pour toute autre information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

## ÉVALUATIONS

### Épreuves obligatoires du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

**Fin du 3<sup>e</sup> cycle (6<sup>e</sup> année) :** Les épreuves obligatoires du Ministère (MEES) en français lecture et écriture ainsi qu'en mathématique seront administrées à la fin mai et en juin. Celles-ci compteront pour 10 % de l'année.

### Épreuves suggérées par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

**Fin du 3<sup>e</sup> cycle (6<sup>e</sup> année) :** L'épreuve **suggérée** par le Ministère (MEES) en anglais est utilisée et son administration s'effectuera à la fin de l'année scolaire. Ces résultats seront comptabilisés à l'intérieur de la 3<sup>e</sup> étape au même titre que les travaux ciblés. Les résultats alloués aux épreuves compteront dans le 60 % de la 3<sup>e</sup> étape, selon le pourcentage déterminé par l'école.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

### Première communication

La première communication est un moyen de favoriser la collaboration entre l'école et la maison. Elle comporte des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera déposée sur Mozaïk portail parents au plus tard le 15 octobre.

### Premier bulletin (20 % de l'année)


Ce bulletin couvre la période du 31 août au 11 novembre 2022. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents au plus tard le 20 novembre. La visite des parents est prévue durant la semaine du 14 au 18 novembre 2022, en mode hybride, au choix du titulaire.

### Deuxième bulletin (20 % de l'année)

Ce bulletin couvre la période du 14 novembre au 24 février 2023. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents au plus tard le 15 mars 2023. Une rencontre ou un appel téléphonique est prévu pour les parents dont les enfants éprouvent des difficultés au niveau de l'apprentissage ou du comportement dans la semaine du 27 février au 3 mars 2023.

### Troisième bulletin (60 % de l'année)

Ce bulletin couvre la période s'échelonnant du 27 février au 22 juin 2023. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents le 30 juin 2023 ou au plus tard le 10 juillet 2023.

Disciplines du 3 <sup>e</sup> cycle			1 <sup>re</sup> étape (20 %)	2 <sup>e</sup> étape (20 %)	3 <sup>e</sup> étape (60 %)	Épreuves obligatoires	Les moyens sui- vants pourraient être utilisés pour évaluer votre en- fant
Français, langue d'ensei- gnement	Lire	40 %	✓	✓	✓	Épreuve lec- ture (ministé- rielle) 10 %	
	Écrire	40 %	✓	✓	✓	Épreuve écri- ture (ministé- rielle) 10 %	
	Communiquer orale- ment	20 %		✓	✓		
Mathématique	Résoudre une situation problème	30 %		✓	✓	Épreuve ré- soudre (ministé- rielle) 10 %	
	Utiliser un raisonne- ment mathématique	70 %	✓	✓	✓	Épreuve rai- sonner (ministé- rielle) 10 %	
Anglais, langue seconde	Communiquer orale- ment en anglais	45 %	✓		✓		
	Comprendre des textes lus et entendus	35 %		✓	✓		
	Écrire des textes	20 %		✓	✓		
Science et technologie		100 %	✓	✓	✓		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		100 %	✓	✓	✓		
Éducation physique et à la santé		100 %	✓	✓	✓		
Éthique et culture religieuse		100 %		✓	✓		
Arts	Plastiques	100 %		✓	✓		
	Dramatiques	100 %	✓	✓	✓		
Compétences autres :						<p><b>À noter :</b> Si NE (non évaluée) à la 1<sup>re</sup> ou à la 2<sup>e</sup> étape, l'étape 1 ou 2 vaut 25 % et la 3<sup>e</sup> étape vaut 75 %.</p>  <p>Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais</p>	
<input checked="" type="checkbox"/> Exercer son jugement critique (6 <sup>e</sup> année)					✓		
<input type="checkbox"/> Organiser son travail							
<input type="checkbox"/> Savoir communiquer							
<input checked="" type="checkbox"/> Travailler en équipe (5 <sup>e</sup> année)					✓		